

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1018

24 avril 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| Agnes Constructions Succ. S.A. | 48819 | International Flavors & Fragrances (Luxembourg) Holding S.à.r.l. | 48821 |
| Apax Maple 1 Sàrl | 48864 | JD Selector S.à.r.l. | 48860 |
| Apax Maple 2 Sàrl | 48864 | K-Erlen Holding | 48819 |
| Apax Services I Sàrl | 48843 | Konkret S.à r.l. | 48825 |
| Apolus Holdco S.à r.l. | 48820 | Koudiat Mining Holding S.A. | 48821 |
| ArcelorMittal Bettembourg S.A. | 48822 | LaSalle French Investments | 48830 |
| C3 S.A. | 48818 | L'Audiophile Sàrl | 48825 |
| Counteract International, Sàrl | 48824 | Lauro 28 S.A. | 48831 |
| Cyan Holding S.A. | 48822 | Le Bac S.A. | 48854 |
| Débosselage Jos Mailliet s.à r.l. | 48818 | Lovan S.A. | 48824 |
| Esquire Capital Holdings S.A. | 48853 | Maison Stemper | 48819 |
| Europe-Fermeture S.A. | 48825 | Maps-Europe S.A. | 48825 |
| Faldo Holding S.A. | 48852 | Marcol Europe Investments S.A. | 48821 |
| FBP Funds Sicav | 48823 | New Village Fund | 48823 |
| Fortan Investments S.A. | 48820 | Optimum Immo S.A. SICAR | 48823 |
| «Fountain View S.A.» | 48822 | Paris Express Service-European Sales et Coordination S.A. | 48825 |
| Fro Solar Concept S.à r.l. | 48819 | Pi Selector S.à r.l. | 48827 |
| GS Lux S.A. | 48818 | Pol Holding S.A. | 48822 |
| Hallward S.à r.l. | 48843 | Rom4 S.A. | 48821 |
| Hot Publicité | 48818 | Rom5 S.A. | 48820 |
| IBEF S.A. | 48826 | Rom6 S.A. | 48824 |
| ILF dva S.à r.l. | 48824 | Sweeper Selector S.à r.l. | 48857 |
| Inspicio 1 S. à r.l. | 48864 | WAO Luxembourg S.A. | 48827 |
| Intefin S.A. | 48827 | | |
| International Flavors & Fragrances Ardenne S.à.r.l. | 48820 | | |

C3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R.C.S. Luxembourg B 82.763.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008045618/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06359. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

GS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 126.863.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008045626/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09105. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Hot Publicité, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 121.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045616/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06869. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Débosselage Jos Mailliet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig, 12A, rue de Michelbouch.
R.C.S. Luxembourg B 101.610.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain FRANK

4, rue de Vianden, L-9841 Wahlhausen

Le gérant

Référence de publication: 2008046052/1019/14.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} avril 2008, réf. DSO-CP00001. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080049679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Fro Solar Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 149A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.601.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fränck RECKINGER
149a, route de Luxembourg, L-7540 Rollingen
Le gérant

Référence de publication: 2008046053/1019/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2008, réf. DSO-CO00283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080049677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Maison Stemper, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7562 Mersch, 2, Um lecker.
R.C.S. Luxembourg B 10.495.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul BESCH
2 um lecker, L-7562 Mersch
Le gérant

Référence de publication: 2008046055/1019/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2008, réf. DSO-CO00282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080049672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Agnes Constructions Succ. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 126, rue Michel Weber.
R.C.S. Luxembourg B 128.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008046058/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2008, réf. DSO-CO00298. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080049970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

K-Erlen Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 135.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008045375/239/12.

(080049040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Rom5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 118.991.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Pour ROM 5 S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Guy BAUMANN

Référence de publication: 2008045784/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08820. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Fortan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 108.904.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Pour FORTAN INVESTMENTS S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Guy BAUMANN

Référence de publication: 2008045783/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08818C. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

International Flavors & Fragrances Ardenne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 79.141.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Iain CAMPBELL.

Référence de publication: 2008045173/6159/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00638. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Apolus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 123.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008045352/239/12.

(080049051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

International Flavors & Fragrances (Luxembourg) Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 81.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Iain CAMPBELL.

Référence de publication: 2008045171/6159/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00643. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Koudiat Mining Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 95.710.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045081/5644/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07641. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Rom4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 114.782.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Pour ROM4 S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Guy BAUMANN

Référence de publication: 2008045781/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08805. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Marcol Europe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 122.359.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Pour MARCOL EUROPE INVESTMENTS S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Guy BAUMANN

Référence de publication: 2008045782/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08816. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Cyan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYAN HOLDING S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045614/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08704. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 109.701.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Pour POL HOLDING S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Guy BAUMANN

Référence de publication: 2008045786/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08824. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

«Fountain View S.A.», Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.679.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.08.

Signature.

Référence de publication: 2008045824/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04450. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

ArcelorMittal Bettembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 9.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008045819/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08049. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

New Village Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.557.

Le bilan au 30 septembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour NEW VILLAGE FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008045628/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06246. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Optimum Immo S.A. SICAR, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.021.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour OPTIMUM IMMO S.A., SICAR

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008045627/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07164. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

FBP Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.405.

Le bilan au 30 septembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour FBP FUNDS SICAV

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008045629/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06250. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Romé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 119.545.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Pour ROM6 S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Guy BAUMANN

Référence de publication: 2008045789/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08825. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Lovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.228.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.08.

Signature.

Référence de publication: 2008045825/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04453. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Counteract International, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.
R.C.S. Luxembourg B 95.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008046060/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2008, réf. DSO-CO00300. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080049968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

ILF dva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 127.923.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045498/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00525. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

**Maps-Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Europe-Fermeture S.A.).**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.299.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045829/3220/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07653. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Paris Express Service-European Sales et Coordination S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 51.629.

Le bilan au 31/12/1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045828/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Konkret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre KRAUS

Le gérant

Référence de publication: 2008046054/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2008, réf. DSO-CO00284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080049674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

L'Audiophile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 1, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 47.759.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Thierry ABONDANCE, administrateur de sociétés, né le 29 novembre 1966 à Luxembourg, demeurant à L- 5813 Fentange, 10a, rue Pierre Anen.

2) Monsieur Marc WELTER, employé privé, né à Luxembourg, le 5 octobre 1969, demeurant à L- 2314 Luxembourg, 1, place de Paris.

3) Monsieur Guy FOETZ, employé privé, né à Luxembourg, le 6 décembre 1977, demeurant à L- 1870 Luxembourg, 52, rue Kohlenberg,

agissant en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée «L'AUDIOPHILE s.à.r.l.» (RC B No 47.759), avec siège à L- 2314 Luxembourg, 1, place de Paris, constituée suivant acte notarié du 22 avril 1994, publié au Mémorial C No 374/1994.

Lesquels comparants ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

I. La prédite société «L'AUDIOPHILE s.à.r.l.», décide la fusion par absorption de la «AUDIOPHILE CREATIONS S.à.r.l.», (RC B No 71.381), avec siège à L-2314 Luxembourg, 1, place de Paris, constituée suivant acte notarié du 27 août 1999, publié au Mémorial C Numéro 846 du 12 novembre 1999.

Ainsi tous effets et avoirs tant actifs que passifs de la société «AUDIOPHILE CREATIONS s.à.r.l.» sont repris par la société «L'AUDIOPHILE s.à.r.l.».

II. Les comparants, ci-avant spécifiées agissant comme uniques associés de la société «L'AUDIOPHILE S.à.r.l.», décident à l'unanimité de fixer le capital de la société après fusion au montant de douze mille cinq cents euro (€ 12.500,-).

Lequel capital est souscrit comme suit:

| | Parts |
|----------------------------------|-------|
| Monsieur Thierry ABONDANCE | 60 |
| Monsieur Marc WELTER | 20 |
| Monsieur Guy FOETZ | 20 |
| Total: | 100 |

Ratification

Toutes les opérations ci-dessus ont été ratifiées par les gérants des sociétés fusionnées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: ABONDANCE, WELTER, FOETZ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 20 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16177. — Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 décembre 2007.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008044813/207/47.

(080049452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

IBEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 77.458.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011 et aura les mêmes droits que son prédécesseur.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 28 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Edoardo TUBIA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045942/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Intefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 95.314.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011 et aura les mêmes droits que son prédécesseur.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 13/03/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Edoardo TUBIA / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045947/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

WAO Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 82.784.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008045073/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08281. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pi Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.675,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.214.

In the year two thousand eight, on the eighth day of January,

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Vision Capital Partners VI L.P., a limited partnership established in Scotland with Partnership number SL005641 with its principal place of business at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI GP Partnership, a partnership incorporated and organised under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners (VCP), and

2. Vision Capital Partners VI S L.P., a limited partnership organised and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3QL, represented by VCP VI S GP PARTNERSHIP, a partnership organised and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3DA, in its capacity as general partner, represented by VCP

VI S GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, in its capacity as general partner (Spoke),

both here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on January 8, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I. VCP and Spoke are the only shareholders of Pi Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 296 on March 3, 2007 (the Company).

II. The share capital of the Company is presently set at twenty one thousand five hundred and fifty euro (EUR 21,550) represented by eight hundred and sixty two (862) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Shares).

III. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 24, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 27, 2007 number 2727.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. The increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand, one hundred and twenty-five euro (EUR 3,125) to bring it from its present amount of twenty-one thousand five hundred and fifty euro (EUR 21,550) to twenty-four thousand, six hundred and seventy-five euro (EUR 24,675), by way of the issuance of one hundred and twenty-five (125) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2. The subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1 by contribution in kind; and

3. The amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand, one hundred and twenty-five euro (EUR 3,125) to bring it from its present amount of twenty-one thousand, five hundred and fifty euro (EUR 21,550) to twenty-four thousand, six hundred and seventy-five euro (EUR 24,675) by way of the issuance of one hundred and twenty five (125) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Intervention - subscription - payment

Thereupon, VCP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one hundred and twenty five (125) new shares and to have them fully paid-up by a contribution in kind consisting of a receivable due to it from Super Selector S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg in the amount of two thousand three hundred twenty-eight pound sterling (£ 2,328) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to three thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 3,125)).

Such contribution in an aggregate amount of three thousand, one hundred and twenty five euro (EUR 3,125) made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of Super Selector S.à.r.l. that, as of the date of such certificate:

- VCP has a receivable due to it from Super Selector S.à.r.l (the Receivable);
- the amount due under the Receivable two thousand three hundred twenty-eight pound sterling (£ 2,328) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to three thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 3,125));
- the Receivable is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible);
- the Pro Forma balance sheet of the Company dated December 21, 2007 is not totally accurate and all accounting entries are not yet reflected in such pro forma accounts but the purpose of the signature on such accounts is to confirm that the amount of debt in the Company is sufficient for the purpose of the share capital increase by way of conversion of debt.

Such certificate and a copy of the balance sheet of Super Selector S.à.r.l., after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the meeting decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-four thousand, six hundred and seventy-five euro (EUR 24,675) represented by nine hundred and eighty seven (987) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,900,-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Vision Capital Partners VI L.P., une société en commandite organisée selon les lois d'Ecosse, immatriculée sous le numéro SL00564, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, représentée par VCP VI GP Partnership, une société constituée et organisée selon les lois de Guernsey ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, en sa qualité d'associé commandité, représentée par VCP VI GP Limited, une société en commandite constituée sous la loi anglaise, ayant son principal établissement à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume-Uni, en sa qualité d'associé commandité (VCP); et

2. Vision Capital Partners VI S L.P., une société en commandite constituée et organisée selon les lois d'Ecosse, ayant son principal établissement à PO Box 255 Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3QL, représentée par VCP VI S GP PARTNERSHIP, une société constituée et organisée selon les lois de Guernsey, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3DA, en sa qualité d'associé commandité, représentée par VCP VI S GP LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Guernsey, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3DA, en sa qualité d'associé commandité (Spoke);

toutes deux représentées par Maître Tulay Sonmez, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 8 janvier 2008,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. VCP et Spoke sont les seuls associés de Pi Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 mars 2007, numéro 309 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt et un mille cinq cent cinquante euros (EUR 21.550) représenté par huit cent soixante-deux (862) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés du 27 novembre 2007 sous le numéro 2705.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125) pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille cinq cent cinquante euros (EUR 21.550), à vingt-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 24.675), par l'émission de cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises tel que spécifié sous le paragraphe 1. par un apport en nature; et

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Sur quoi, les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter la capital social de la Société d'un montant de trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125) pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille cinq cent cinquante euros (EUR 21.550) à vingt-quatre

mille six cent soixante-quinze euros (EUR 24.675), par l'émission de cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui auront les droits et obligations y attachés suivant la modification des statuts de la Société.

Souscription et paiement

Ces faits exposés, VCP, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par apport en nature consistant en la créance due par Super Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg d'un montant de deux mille trois cent vingt-huit livres sterling (£ 2.328) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, soit trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125)).

Ledit apport d'un montant de trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125) fait à la Société est alloué au compte du capital de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de Super Selector S.à.r.l. en date de ce jour que:

- VCP a une créance vis-à-vis de la Société (la Créance);
- Le montant du en vertu de la créance est de deux mille trois cent vingt-huit livres sterling (£ 2.328) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, soit trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125));
- La Créance est certaine, liquide et exigible;
- Le bilan intérimaire de la Société en date du 21 décembre 2007 n'est pas totalement exact et toutes les données comptables ne figurent pas encore dans ces comptes intérimaires, mais l'objet de la signature de ces comptes est de confirmer que le montant de la dette de la Société est suffisant pour les besoins de l'augmentation de capital par conversion de dette.

Ledit certificat et une copie du bilan de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de plus de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 24.675) représenté par neuf cent quatre-vingt-sept (987) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, toutes souscrites et libérées."

Rien ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.900,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2008, Relation: LAC/2008/2665. — Reçu quinze euros soixante trois cents.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008045430/242/181.

(080049889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

LaSalle French Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008044674/239/12.

(080048289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Lauro 28 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.434.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of the month of March.

Before Maître Joseph GLODEN, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Clessidra SGR, SpA, a company incorporated under the laws of Italy with registered office at Via del Lauro 7, Milano, I-20121, registered with the Register of Commerce of Milan under number 03867050969 represented by Mrs Daniela Antona, juriste, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 14th March 2008 acting on behalf of Clessidra Capital Partners, an unincorporated private equity fund existing under Italian law. The said proxy after having signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted with it to the registration formalities.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of Lauro 28 S.A. which is hereby established as follows:

Articles of incorporation

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Lauro 28 S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital.

5.1 - Subscribed share capital

The Company's issued share capital amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The Company may by resolution passed in the form required for the amendment of the Articles increase its share capital, in particular by the issue of redeemable class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), redeemable class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), redeemable class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), redeemable class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), redeemable class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), redeemable class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), redeemable class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), redeemable class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), redeemable class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares" and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares and the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1).

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a "share" or the "shares".

5.2. Repurchase of Shares

5.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares (each, a "Class") through the repurchase (with the consent of the holders of shares in such Class(es)) and subsequent cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

The Company may further, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

5.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class (es) held by them repurchased and subsequently cancelled.

5.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class, in case of redemption of such Class, to the Available Amount for the relevant period to which the Class relates pursuant to the present Article:

* The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2008 Interim Accounts (the "Class A Period");

* The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2009 Interim Accounts (the "Class B Period");

* The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2010 Interim Accounts (the "Class C Period");

* The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2011 Interim Accounts (the "Class D Period");

* The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2012 Interim Accounts (the "Class E Period");

* The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2013 Interim Accounts (the "Class F Period");

* The period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2014 Interim Accounts (the "Class G Period");

* The period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2015 Interim Accounts (the "Class H Period"); and

* The period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2016 Interim Accounts (the "Class I Period").

5.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such Class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the first day after the latest Class Period (or, as the case may be, after the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Class Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the first day after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per Article 5.2.3 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall, for each share held in such Class, receive the Cancellation Value per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled, provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

5.3 - Share premium

Any available share premium shall be distributable.

5.4 - Voting rights - Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present Article 5, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

5.5 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.6 - Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), LESS(i) the difference, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserve(s) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash per Share means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Class A Interim 2008 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2009 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2010 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2011 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2012 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2013 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2014 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2015 Accounts means the Interim Accounts for Accounts the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2016 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Class Period means each of the Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder any reference to decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Luxembourg bank business day in the month of March of each year at 2.00 pm.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 10. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The directors shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. The shareholders shall determine whether a director is an "A Director" or a "B Director". A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. A director so elected shall be of the same class as the director he/she replaces. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors forty-eight (48) hours before the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice, twenty-four (24) hours before the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly-deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors and if at least one A Director and one B Director are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting, if he/she is an A Director shall have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may with the approval of the majority of the Class A Directors appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one A Director and one B Director or by the individual or joint signature (s) of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company presented to the Board of Directors, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five percent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten percent) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law except that any amendments to Articles 5.2, 5.5 and 5.7 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

Art. 22. - Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, Clessidra SGR, SpA, acting on behalf of Clessidra Capital Partners hereby declares that it subscribes to the entire share capital of the Company.

All the shares have been paid up by the contribution of an amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000), evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, or charges, in whatever form which may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is evaluated to approximately three thousand seven hundred Euros (EUR 3,700).

Statement

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Resolutions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, representing the whole of the subscribed share capital has thereupon passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors for a term expiring after the annual general meeting held in 2009:
 - Mr Marco Carotenuto, Investment Director born on 10th February 1976 in Naples, Italy, with professional address at Via del Lauro 7, Milano, I-20121, as A Director;
 - Mrs Noëlla Antoine, auditor, born on 11th January 1969 in Saint-Pierre (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as B Director;
 - Mr Laurent Ricci, auditor, born on 14th September 1972 in Thionville (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as B Director;
2. the registered office of the Company is established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
3. Eurofid S.ar.l of 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 92176, is appointed as statutory auditor of the Company for a term expiring after the annual general meeting held in 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Clessidra SGR, Spa, une société constituée selon le droit italien, ayant son siège social à Via del Lauro 7, Milano, I-20121, enregistrée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 03867050969, représentée par Mme Daniela Antona, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 mars 2008, agissant pour le compte de Clessidra Capital Partners, un fonds d'investissement constitué selon le droit italien. Cette procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire prénommé et par le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Lauro 28 S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Lauro 28 S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil»).

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21 ci-après.

Art. 4. Objets sociaux. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts, (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement) à ses filiales et toute société affiliée. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant d'emprunts et/ou de titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social.

5.1 - Capital social souscrit

La Société a un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires») d'une valeur de un Euro (EUR 1). La Société, par décision prise en la forme requise pour la modification des Statuts, peut augmenter son capital par l'émission d'actions préférentielles rachetables de Classe A (les «Actions Préférentielles de Classe A»), d'actions préférentielles rachetables de Classe B (les «Actions Préférentielles de Classe B»), d'actions préférentielles rachetables de Classe C (les «Actions Préférentielles de Classe C»), d'actions préférentielles rachetables de Classe D (les «Actions Préférentielles de Classe D»), d'actions préférentielles rachetables de Classe E (les «Actions Préférentielles de Classe E»), d'actions préférentielles rachetables de Classe F (les «Actions Préférentielles de Classe F»), d'actions préférentielles rachetables de Classe G (les «Actions Préférentielles de Classe G»), d'actions préférentielles rachetables de Classe H (les «Actions Préférentielles de Classe H»), d'actions préférentielles rachetables de Classe I (les «Actions Préférentielles de Classe I») et, ensemble avec les Actions Préférentielles de Classe A, les Actions Préférentielles de Classe B, les Actions Préférentielles de Classe C, les Actions Préférentielles de Classe D, les Actions Préférentielles de Classe E, les Actions Préférentielles de Classe F, les Actions Préférentielles

de Classe G, les Actions Préférentielles de Classe H, et les «Actions Préférentielles»), chacune d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1).

La Société pourra en outre et dans la mesure prévue et conformément à la loi et conformément aux conditions y prévues, racheter ses propres actions.

Il sera fait référence ci-après, lorsqu'il est fait référence aux Actions Ordinaires et aux Actions Préférentielles, aux «actions» ou à l' «action».

5.2. Rachat des actions

5.2.1 - Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes d'Actions Préférentielles (chacune, une «Classe») par le rachat (avec l'accord des actionnaires de cette Classe(s)) et annulation conséquente de toutes les actions de telle(s) Classe(s). La Société pourra en outre et dans la mesure prévue et conformément par la loi et conformément aux conditions prévues, racheter ses propres actions.

5.2.2 - En cas de réduction du capital par rachat et annulation d'une ou plusieurs Classes d'Actions Préférentielles, les détenteurs des actions de (s) la Classe(s) rachetée(s) et annulée(s) recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini ci-après) pour chaque action détenue dans la Classe concernée qui aura été rachetée et subséquemment annulée.

5.2.3 - Chaque Classe d'Actions Préférentielles confère le droit aux actionnaires au pro rata de leur participation dans une telle Classe, en cas de rachat de cette Classe, au Montant Disponible pour la période de référence à laquelle la Classe est liée au sens du présent Article:

* La période pour les Actions Préférentielles de Classe A est la période qui débute le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de la Classe A pour 2008 (la «Période de Classe A»);

* La période pour les Actions Préférentielles de Classe B est la période qui débute le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de la Classe B pour 2009 (la «Période de Classe B»);

* La période pour les Actions Préférentielles de Classe C est la période qui débute le jour suivant la Période de Classe B et se termine à la Date des Comptes Intérimaires de la Classe C pour 2010 (la «Période de Classe C»);

* La période pour les Actions Préférentielles de Classe D est la période qui débute le jour suivant la Période de Classe C et se termine à la Date des Comptes Intérimaires de la Classe D pour 2011 (la «Période de Classe D»);

* La période pour les Actions Préférentielles de Classe E est la période qui débute le jour suivant la Période de Classe D et se termine à la Date des Comptes Intérimaires de la Classe E pour 2012 (la «Période de Classe E»);

* La période pour les Actions Préférentielles de Classe F est la période qui débute le jour suivant la Période de Classe E et se termine à la Date des Comptes Intérimaires de la Classe F pour 2 013 (la «Période de Classe F»);

* La période pour les Actions Préférentielles de Classe G est la période qui débute le jour suivant la Période de Classe F et se termine à la Date des Comptes Intérimaires de la Classe G pour 2014 (la «Période de Classe G»);

* La période pour les Actions Préférentielles de Classe H est la période qui débute le jour suivant la Période de Classe G et se termine à la Date des Comptes Intérimaires de la Classe H pour 2015 (la «Période de Classe H»);

* La période pour les Actions Préférentielles de Classe I est la période qui débute le jour suivant la Période de Classe H et se termine à la Date des Comptes Intérimaires de la Classe I pour 2016 (la «Période de Classe I»).

5.2.4 - Au cas où une Classe d'Actions Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe afférente, les actionnaires de cette Classe auront droit, en cas de rachat ou d'annulation de leur classe, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le premier jour après la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, après la Nouvelle Période d'une autre Classe qui la précède immédiatement) et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires préparés aux fins de rachat et d'annulation de cette Classe d'Actions Préférentielles, à condition que s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période de Classe pour cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois qui suit la fin de la première année après la date de début d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le premier jour qui suit la Période de Classe I et les Classes d'Actions Préférentielles qui n'ont pas été rachetées et annulées pendant leur Période conformément à l'Article 5.2.3 se suivront dans l'ordre allant de la Classe A à la Classe I (dans la mesure où elles n'auront pas été au préalable rachetées ou annulées).

5.2.5 - En cas de rachat d'une Classe d' Actions Préférentielles, les actionnaires de cette Classe d'Actions Préférentielles recevront, pour chaque action qu'ils détiennent dans cette Classe, la Valeur d'Annulation par Action calculée comme suit: la valeur nominale des Actions Préférentielles devant être annulées plus le Montant Disponible divisé par le nombre d'Actions Préférentielles émises de la Classe devant être rachetée et annulée, étant entendu que si la Valeur d'Annulation par Action dépasse les Liquidités Disponibles par Action, la Valeur d'Annulation par Action sera égale aux Liquidités Disponibles par Action.

5.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission sera distribuable.

5.4 - Droits de vote - Distribution

Chaque action, qu'elle soit une Action Ordinaire ou une Action Préférentielle, confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. A exception de ce qui est prévu dans le présent Article 5, chaque action est de même rang que toute autre action et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividendes.

5.5 - Indivisibilité des Actions

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Les copropriétaires doivent désigner un représentant unique qui les représente au sein de la Société.

5.6 - Définitions

Montant disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les reports à nouveau), MOINS (i) la différence, si elle est positive, de toutes pertes (y compris tout report de pertes) exprimées comme un montant positif, moins toute prime d'émission librement distribuable et toute(s) autre(s) réserve(s) distribuable(s) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve conformément à la loi ou aux Statuts), calculé sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou le cas échéant à la Nouvelle Période concernée).

Liquidités Disponibles signifie toutes les liquidités dont dispose la Société (à l'exception des liquidités placées à terme avec une échéance résiduelle excédant 6 mois), tout instrument de marché monétaire, obligation et titre de dette aisément négociable et toute créance qui de l'avis du Conseil sera payé à la Société à court terme MOINS tout endettement ou autre engagement de la Société payable avant 6 mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou le cas échéant de la Nouvelle Période concernée).

Liquidités Disponibles par Action signifie par rapport à une Classe d'Actions, le montant des Liquidités Disponibles divisé par le nombre d'Actions Préférentielles émises de la Classe devant être rachetées et annulées.

Comptes Intérimaires de la Classe A pour 2008 signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe A.

Comptes Intérimaires de la Classe B pour 2009 signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe B.

Comptes Intérimaires de la Classe C pour 2010 signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe C.

Comptes Intérimaires la Classe D pour 2011 de signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe D.

Comptes Intérimaires de la Classe E pour 2012 signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe E.

Comptes Intérimaires de la Classe F pour 2013 signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe F.

Comptes Intérimaires de la Classe G pour 2014 signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe G.

Comptes Intérimaires de la Classe H pour 2015 signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe H.

Comptes Intérimaires de la Classe I pour 2016 signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe I.

Période de Classe signifie chacune des Période

de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions Préférentielles concernée, à condition que cette date ne soit pas postérieure au dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année suivant la date de début de la période concernée.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tous les actionnaires, sa résidence ou son domicile, le nombre d'actions qu'il détient, le montant versé pour chaque action, et les transferts d'actions et les dates de tels transferts. La propriété des actions sera établie en fonction des données contenues dans ce registre.

Art. 7. Transfert d'actions. Les actions pourront être transférées par déclaration écrite insérée dans le registre de (s) actionnaire (s) de la Société, une telle déclaration devant être exécutée par celui qui transfère et celui à qui les actions sont transférées, ou par toute personne munie des pouvoirs de représentation nécessaires ou conformément aux prescriptions relatives au transfert d'actions dont à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société pourra aussi accepter comme preuve du transfert d'autres instruments de transfert permettant de prouver le consentement de celui qui transfère et de celui auquel les actions sont transférées de manière satisfaisante pour la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement tenue, (l'«Assemblée Générale») représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin de décider, de poursuivre ou ratifier des actes afférents aux opérations de la Société.

En cas d'actionnaire unique, l'Actionnaire Unique disposera de tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale seront présumés être une référence aux décisions prises, ou aux pouvoirs exercés, par l'Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont consignées par procès verbal.

L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou aux autres endroits dans la commune du siège social tel que prévu, le cas échéant, dans les avis de convocation de l'assemblée, le dernier jour ouvrable bancaire du mois de mars de chaque année et à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, d'après le jugement absolu et final du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront être tenues à l'endroit et au moment spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Conseil d'administration. La Société est administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs sont élus pour une période ne dépassant pas les six ans et sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le (s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les actionnaires déterminent si un administrateur est un «Administrateur A» ou un «Administrateur B». Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Un administrateur ainsi nommé doit appartenir à la même Classe des administrateurs qu'il/elle remplace. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil vingt-quatre (24) heures avant cette réunion.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place étant entendu qu'un membre donné du Conseil ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone, conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante s'il est un Administrateur A.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut avec l'accord de la majorité des Administrateurs A nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/ont nommé (s) pour une durée n'excédant pas six ans et sera/ont rééligible(s).

Le (s) commissaire (s) aux comptes sera/ont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le (s) commissaire (s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué (s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, à exception des modifications aux Articles 5.2., 5.5. et 5.7. qui seront soumises à la décision à l'unanimité de l'assemblée générale des actionnaires qui devra se tenir avec un quorum de 100% des actions émises.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Clessidra SGR, SpA, agissant pour le compte de Clessidra Capital Partners déclare souscrire la totalité du capital social de la Société.

Toutes les actions ont été libérées contre versement de trente et un mille Euros (EUR 31.000), la preuve de ce paiement étant rapportée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant estimé des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à la somme de trois mille sept cents Euros (EUR 3.700).

Déclaration

Le notaire certifie que les conditions requises par l'article 26 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales ont été respectées.

Décisions de l'actionnaire unique

Le sus-mentionné actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a adopté les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période prenant fin après l'Assemblée Générale annuelle tenue en 2009:

- M. Marco Carotenuto, directeur d'investissement, né le 10 février 1976 à Naples, ayant son domicile professionnel à Via del Lauro 7, Milano, I-20121, comme Administrateur A;

- Mme Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre (Belgique), ayant son domicile professionnel 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme Administrateur B;

- M. Laurent Ricci, expert comptable, né le 14 septembre 1972 à Thionville, ayant son domicile professionnel 5, rue Guillaume Kroll, L-18 82 Luxembourg, comme Administrateur B;

2. le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. Eurofid S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 92176, est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une période allant jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle, tenue en 2009.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. ANTONA, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2008, Relation: GRE/2008/1372. — Reçu cent cinquante-cinq Euros. 0,50 % = 155 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 26 mars 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008045523/213/690.

(080050017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Apax Services I Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 559.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.038.

L'adresse de l'associé unique de la Société, Apax WW Nominees Ltd., est désormais la suivante:

- 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045887/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Hallward S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.448.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth day of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268,

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of Hallward S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles.

The shares are indivisible toward the Company. Therefore co-owners of shares must be represented toward the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two Managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 15 below, the quorum shall apply taking into account the affected Manager(s) whereas the voting requirements do no more apply.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers having participated.

Art. 14. Liability- Indemnification. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the allocation to the legal reserve and of the interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2008.

Subscription - payment

All the five hundred (500) shares without nominal value, have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Manager at one (1).
2. Appoint the following as Manager:

Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the Manager's mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54 Street, Panama, République de Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société en vue de les détenir à terme. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination Hallward S.à r.l..

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. La propriété d'une part sociale emporte acceptation implicite des Statuts.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les Gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux Gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'Article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront indépendamment du ou des Gérants affectés alors que les conditions de vote ne s'appliqueront plus.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de l'allocation à la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve extraordinaire.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII Loi applicable.

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par LTA Investments Inc., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ mille quatre cent cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de Gérant à un (1).

2. Nommer la personne suivante en tant que Gérant:

Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg (Luxembourg) le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Béréldange, Luxembourg.

La durée du mandat du Gérant est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2008, Relation GRE/2008/1215. — Reçu Soixante-deux euros et cinquante cents

0,5 %: 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046492/231/483.

(080050372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Faldo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.415.

L'an deux mil huit, le vingt-et-un février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "FALDO HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en cours d'inscription au R.C.S. à Luxembourg, constituée par acte de réalisation d'une scission reçu par le notaire soussigné en date du 16 janvier 2008, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Jonathan LEPAGE, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Stéphanie WLODARCZAK, employée, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Rossana DI PINTO, employée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 30 juin de chaque année, et modification conséquente du 1^{er} alinéa de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année."

2. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 2008 et conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, se tiendra le 1^{er} vendredi du mois de mai 2009 à 14.00 heures.

3. Rénumérotation correcte des articles qui suivent l'article 22 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 30 juin de chaque année,

et modifie en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 2008 et conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, se tiendra le 1^{er} vendredi du mois de mai 2009 à 14.00 heures.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la rénumérotation correcte des articles qui suivent l'article 22 des statuts.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. LEPAGE, S. WLODARCZAK, R. DI PINTO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 février 2008, LAC/2008/8909. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008045486/208/66.

(080049640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Esquire Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 75.436.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008045074/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07617. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Le Bac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.422.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société "BUULIER", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45097-41;

ici représentée par Madame Johanna VAN LAARHOVEN, administrateur de sociétés, demeurant à NL-5211 JR 's-Hertogenbosch (Pays-Bas), 23, Scheidingstraat, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société "RËLUB", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45097-45;

ici représentée par Madame Johanna VAN LAARHOVEN, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les dites procurations, signées ne varietur, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "LE BAC S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet:

les prestations de services administratifs à l'exclusion de toutes activités rentrant dans la profession d'expert comptable et de conseil économique, les prestations de services informatiques à l'exclusion de toute activité artisanale; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement."

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 62 (soixante-deux) actions comme suit:

| | Actions |
|-----------------------|---------|
| 1.- BUULIER | 31 |
| 2.- RËLUB | 31 |
| TOTAL: | 62 |

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% (cent pour cent) par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:

a) Madame Johanna VAN LAARHOVEN, administrateur de sociétés, demeurant à NL-5211 JR 's-Hertogenbosch (Pays-Bas), 23, Scheidingstraat.

b) La société "BUULIER", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45097-41.

c) La société "RÈLUB", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45097-45;

Madame Johanna VAN LAARHOVEN, prénommée, est nommée administrateur-délégué, laquelle peut valablement engager la société par sa seule signature.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société "DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. VAN LAARHOVEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 MARS 2008, Relation: LAC/2008/11830. — Reçu à 0,5%: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008045503/211/181.

(080049747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Sweeper Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.550,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.244.

In the year two thousand eight, on the eighth day of January,

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Vision Capital Partners VI L.P., a limited partnership established in Scotland with Partnership number SL005641 with its principal place of business at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI GP Partnership, a partnership incorporated and organised under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners (VCP), and

2. Vision Capital Partners VI S L.P., a limited partnership organised and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3QL, represented by VCP VI S GP PARTNERSHIP, a partnership organised and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3DA, in its capacity as general partner, represented by VCP VI S GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3DA, in its capacity as general partner (Spoke),

both here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on January 8, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I. VCP and Spoke are the only shareholders of Sweeper Selector S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 306 on March 6, 2007 (the Company).

II. The share capital of the Company is presently set at eighty-six thousand one hundred and fifty euro (EUR 86,150) represented by three thousand four hundred and forty-six (3,446) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Shares).

III. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 24, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 27, 2007 number 2705.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. The increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand, four hundred euro (EUR 12,400) to bring it from its present amount of eighty-six thousand, one hundred and fifty euro (EUR 86,150) to ninety-eight thousand, five hundred and fifty euro (EUR 98,550), by way of the issuance of four hundred and ninety-six (496) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2. The subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1 by contribution in kind; and

3. The amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand, four hundred euro (EUR 12,400) to bring it from its present amount of eighty-six thousand, one hundred and fifty euro (EUR 86,150) to ninety-eight thousand, five hundred and fifty euro (EUR 98,550), by way of the issuance of four hundred and ninety-six (496) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Intervention - subscription - payment

Thereupon, VCP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for four hundred and ninety-six (496) new shares and to have them fully paid-up by a contribution in kind consisting of a receivable due to it from Super Selector S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg in the amount of nine thousand two hundred and thirty-six pound sterling (£ 9,236) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400)).

Such contribution in an aggregate amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of Super Selector S.à.r.l. that, as of the date of such certificate:

- VCP has a receivable due to it from Super Selector S.à.r.l. (the Receivable);
- the amount due under the Receivable is nine thousand two hundred and thirty-six pound sterling (£ 9,236) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400));
- the Receivable is certain and due for payment without deduction (certain, liquid and exigible);
- the Pro Forma balance sheet of the Company dated December 21, 2007 is not totally accurate and all accounting entries are not yet reflected in such pro forma accounts but the purpose of the signature on such accounts is to confirm that the amount of debt in the Company is sufficient for the purpose of the share capital increase by way of conversion of debt.

Such certificate and a copy of the balance sheet of Super Selector S.à.r.l., after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the meeting decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at ninety-eight thousand, five hundred and fifty euro (EUR 98,550) represented by three thousand, nine hundred and forty-two (3,942) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Vision Capital Partners VI L.P., une société en commandite organisée selon les lois d'Ecosse, immatriculée sous le numéro SL00564, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, représentée par VCP VI GP Partnership, une société constituée et organisée selon les lois de Guernsey ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, en sa qualité d'associé commandité, représentée par VCP VI GP Limited, une société en commandite constituée sous la loi anglaise, ayant son principal établissement à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume-Uni, en sa qualité d'associé commandité (VCP); et

2. Vision Capital Partners VI S L.P., une société en commandite constituée et organisée selon les lois d'Ecosse, ayant son principal établissement à PO Box 255 Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3QL, représentée par VCP VI S GP PARTNERSHIP, une société constituée et organisée selon les lois de Guernsey, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3DA, en sa qualité d'associé commandité, représentée par VCP VI S GP LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Guernsey, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GYI 3DA, en sa qualité d'associé commandité (Spoke);

toutes deux représentées par Maître Tulay Sonmez, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 8 janvier 2008,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. VCP et Spoke sont les seuls associés de Sweeper Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 mars 2007, numéro 306 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-six mille cent cinquante euros (EUR 86.150) représenté par trois mille quatre cent quarante-six (3.446) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés du 27 novembre 2007 sous le numéro 2705.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six mille cent cinquante euros (EUR 86.150), à quatre-vingt dix-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 98.550), par l'émission de quatre cent quatre-vingt-seize (496) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises tel que spécifié sous le paragraphe 1^{er} par un apport en nature; et

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Sur quoi, les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six mille cent cinquante euros (EUR 86.150), à quatre-vingt dix-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 98.550), par l'émission de quatre cent quatre-vingt-seize (496) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui auront les droits et obligations y attachés suivant la modification des statuts de la Société.

Souscription et paiement

Ces faits exposés, VCP, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux quatre cent quatre-vingt-seize (496) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par apport en nature consistant en la créance due par Super Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg d'un montant de neuf mille deux cent trente-six livres sterling (£ 9.236) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, douze mille quatre cents euros (EUR 12.400)).

Ledit apport d'un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) fait à la Société est alloué au compte du capital de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de Super Selector S.à.r.l. en date de ce jour que:

- VCP a une créance vis-à-vis de la Société (la Créance);
- Le montant du en vertu de la créance est de neuf mille deux cent trente-six livres sterling (£ 9.236) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, douze mille quatre cents euros (EUR 12.400));
- La Créance est certaine, liquide et exigible;
- Le bilan intérimaire de la Société en date du 21 décembre 2007 n'est pas totalement exact et toutes les données comptables ne figurent pas encore dans ces comptes intermédiaires, mais l'objet de la signature de ces comptes est de confirmer que le montant de la dette de la Société est suffisant pour les besoins de l'augmentation de capital par conversion de dette.

Ledit certificat et une copie du bilan de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de plus de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt dix-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 98.550) représenté par trois mille neuf cent quarante-deux (3.942) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, toutes souscrites et libérées."

Rien ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ EUR 2.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2666. — Reçu soixante deux euros (62 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008045439/242/181.

(080049770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

JD Selector S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.925,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.099.

In the year two thousand eight, on the eighth day of January,

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Vision Capital Partners VI L.P., a limited partnership established in Scotland with Partnership number SL005641 with its principal place of business at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI GP Partnership, a partnership incorporated and organised under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners (VCP), and

2. Vision Capital Partners VI S L.P., a limited partnership organised and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, represented by VCP VI S GP PARTNERSHIP, a partnership organised and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, in its capacity as general partner, represented by VCP VI S GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, in its capacity as general partner (Spoke),

both here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on January 8, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I. VCP and Spoke are the only shareholders of JD Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1611 on August 1, 2007 (the Company).

II. The share capital of the Company is presently set at thirty-six thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 36,675) represented by one thousand four hundred and sixty-seven (1,467) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Shares).

III. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 24, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 27, 2007 number 2727.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. The increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand, two hundred and fifty euro (EUR 5,250) to bring it from its present amount of thirty-six thousand, six hundred and seventy-five euro (EUR 36,675) to forty-one thousand, nine hundred and twenty-five euro (EUR 41,925), by way of the issuance of two hundred and ten (210) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2. The subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1 by contribution in kind; and

3. The amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand, two hundred and fifty euro (EUR 5,250) to bring it from its present amount of thirty-six thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 36,675) to forty one thousand, nine hundred and twenty-five euro (EUR 41,925) by way of the issuance of two hundred and ten (210) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Intervention - subscription - payment

Thereupon, VCP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for two hundred and ten (210) new shares and to have them fully paid-up by a contribution in kind consisting of a receivable due to it from Super Selector S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg in the amount of three thousand nine hundred ten pound sterling (£ 3,910) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to five thousand two hundred and fifty euro (EUR 5,250)).

Such contribution in an aggregate amount of five thousand two hundred and fifty euro (EUR 5,250) made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of Super Selector S.à.r.l. that, as of the date of such certificate:

- VCP has a receivable due to it from Super Selector S.à.r.l (the Receivable);
- the amount due under the Receivable is three thousand nine hundred ten pound sterling (£ 3,910) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to five thousand two hundred and fifty euro (EUR 5,250));
- the Receivable is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible);
- the Pro Forma balance sheet of the Company dated December 21, 2007 is not totally accurate and all accounting entries are not yet reflected in such pro forma accounts but the purpose of the signature on such accounts is to confirm that the amount of debt in the Company is sufficient for the purpose of the share capital increase by way of conversion of debt.

Such certificate and a copy of the balance sheet of Super Selector S.à.r.l., after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the meeting decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at forty one thousand, nine hundred and twenty five euro (EUR 41,925) represented by one thousand, six hundred and seventy seven (1,677) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,900.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Vision Capital Partners VI L.P., une société en commandite organisée selon les lois d'Ecosse, immatriculée sous le numéro SL00564, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, représentée par VCP VI GP Partnership, une société constituée et organisée selon les lois de Guernsey ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, en sa qualité d'associé commandité, représentée par VCP VI GP Limited, une société en commandite constituée sous la loi anglaise, ayant son principal établissement à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume-Uni, en sa qualité d'associé commandité (VCP); et

2. Vision Capital Partners VI S L.P., une société en commandite constituée et organisée selon les lois d'Ecosse, ayant son principal établissement à PO Box 255 Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, représentée par VCP VI S GP PARTNERSHIP, une société constituée et organisée selon les lois de Guernsey, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, en sa qualité d'associé commandité, représentée par VCP VI S GP LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Guernsey, ayant son principal établissement à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, en sa qualité d'associé commandité (Spoke);

toutes deux représentées par Maître Tulay Sonmez, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 8 janvier 2008,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. VCP et Spoke sont les seuls associés de JD Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} août 2007, numéro 1611 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 36.675) représenté par mille quatre cent soixante-sept (1.467) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés du 27 novembre 2007 sous le numéro 2727.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 5.250) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 36.675), à quarante et un mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 41.925), par l'émission de deux cent dix (210) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises tel que spécifié sous le paragraphe 1. par un apport en nature; et

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Sur quoi, les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter la capital social de la Société d'un montant de cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 5.250) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 36.675), à quarante et un mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 41.925), par l'émission de deux cent dix (210) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui auront les droits et obligations y attachés suivant la modification des statuts de la Société.

Souscription et paiement

Ces faits exposés, VCP, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux deux cent dix (210) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par apport en nature consistant en la créance due par Super Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg d'un montant de trois mille neuf cent dix livres sterling (£ 3.910) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, soit cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 5.250)).

Ledit apport d'un montant de cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 5.250) fait à la Société est alloué au compte du capital de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de Super Selector S.à.r.l. en date de ce jour que:

- VCP a une créance vis-à-vis de la Société (la Créance);
- Le montant du en vertu de la créance est de trois mille neuf cent dix livres sterling (£ 3.910) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, soit cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 5.250));
- La Créance est certaine, liquide et exigible;
- Le bilan intérimaire de la Société en date du 21 décembre 2007 n'est pas totalement exact et toutes les données comptables ne figurent pas encore dans ces comptes intérimaires, mais l'objet de la signature de ces comptes est de confirmer que le montant de la dette de la Société est suffisant pour les besoins de l'augmentation de capital par conversion de dette.

Ledit certificat et une copie du bilan de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de plus de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante et un mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 41.925) représenté par mille six cent soixante-dix-sept (1.677) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, toutes souscrites et libérées."

Rien ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.900,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2667. - Reçu vingt-six euros vingt-cinq cents (26,25€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008045435/242/181.

(080049897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Apax Maple 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.417.

L'adresse professionnelle de Monsieur Stef Oostvogels, gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:
- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045876/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Apax Maple 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.416.

L'adresse professionnelle de Monsieur Stef Oostvogels, gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:
- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045879/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Inspicio 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 136.462.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 5 février 2008

L'associé unique de Inspicio 1 S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France) ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, à la fonction de Gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période indéterminée.
- de nommer Richard Anthony McBride, né le 21 décembre 1965 à Sheffield (Grande-Bretagne) ayant son adresse professionnelle au 10, Buckingham Street, Londres WC2N 6DF, Grande-Bretagne, à la fonction de Gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période indéterminée.
- de nommer Joseph Daniel Wetz, né le 1^{er} novembre 1976 à Paulton (Grande-Bretagne) ayant son adresse professionnelle au 16, Palace Street, Londres SW1E 5JD, Grande-Bretagne, à la fonction de Gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une période indéterminée.

Luxembourg, 20 mars 2008.

Xavier De Cillia.

Référence de publication: 2008045128/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.
